

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.102063	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Collectivité de Saint-Martin Hôtel de la collectivité BP 374 97054 Saint-Martin CEDEX	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Aide fiscale à l'investissement sur le territoire de la collectivité de Saint-Martin	
Base juridique	Code général des impôts de la collectivité de Saint-Martin : articles 199 undecies D, 199 undecies E, 217 undecies A et 699 bis	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante		
Durée	01.07.2014 - 31.12.2023	
Secteurs économiques	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises, grandes entreprises	
Budget	Budget annuel: 3 500 000 EUR	
Pour les garanties		
Forme de l'aide	Avantage fiscal ou exonération de taxation	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires		
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14) - Régime	100	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<https://www.europe-en-france.gouv.fr/aides-d-etat/regimes-d-aide>